



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'ORNE

Association Loi 1901
Siège social : 1 rue John Fitzgerald Kennedy
61000 ALENCON

Exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE L'ORNE

Association Loi 1901
Siège social : 1 rue John Fitzgerald Kennedy
61000 ALENCON

Exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de l'Orne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 177 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 184 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 185 sur 186 lors de l'exercice précédent) ;



- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 28 janvier 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé WILLI

Commissaire aux comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ORNE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	245	245			Fonds propres (avant affectation)	13 056	10 362
Terrains					Report à nouveau	675 930	712 596
Constructions					Résultat de l'association	6 084	-19 264
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	6 210	5 349	861		Total	695 070	703 694
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés		
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	6 456	5 594	861		Provisions pour charges		
					Total		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	773		773	1 037	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers					Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	2 130		2 130		Fournisseurs	6 854	4 525
Autres créances (dont erreurs débitrices)	924		924	4 975	Dettes fiscales et sociales	462	230
Trésorerie	701 994		701 994	709 203	Comptes courants OCCE	3 024	3 848
Charges constatées d'avance	67		67	47	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	840	2 405
Total	705 889		705 889	715 263	Produits constatés d'avance	500	560
					Total	11 680	11 569
TOTAL	712 344	5 594	706 750	715 263	TOTAL	706 750	715 263

OCCE DE L'ORNE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	225 626	265 976
Ventes de produits	359 639	441 970
Prestations de service et animations	96 543	113 375
Subventions d'exploitation	285 026	471 486
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 445	2 430
Autres produits	52 989	134 047
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	1 022 268	1 429 284
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	225 051	290 018
Variation des stocks de fournitures à céder	264	-64
Autres achats et charges externes	581 746	844 482
Aides financières	4 200	40 890
Impôts et taxes		
Salaires	6 070	5 996
Charges sociales	485	594
Cotisations reversées	62 302	63 691
Autres charges	90 556	146 097
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	29 081	42 907
Dotations aux dépréciations et provisions		
Report en fonds dédiés		
Total	999 756	1 434 610
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	22 512	-5 326
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	696	8 483
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	696	8 483
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	696	8 483
RESULTAT COURANT (I + II)	23 209	3 156
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	20 754	66 289
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	20 754	66 289
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	37 879	88 709
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	37 879	88 709
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-17 125	-22 420
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	6 084	-19 264
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	63 635	20 350
Total	63 635	20 350
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	63 635	20 350
Total	63 635	20 350

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE L'ORNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	706 750,07 €	715 262,62 €
Résultat de l'exercice :	6 083,61 €	-19 264,15 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	184	186
dont coopératives et foyers agrégés :	177	185
dont coopératives et foyers non agrégés :	7	1
Nombre de coopérateurs :	19 655	20 707
Heures de bénévolat du siège départemental	300	300
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 014	440
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	0 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	63 635 €	20 350 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour cet exercice 2019/2020, en raison de la crise sanitaire, le "total des produits" et le "total des charges" ont baissé de 30%. Les "charges des activités éducatives" ont diminué de 30% et les ressources provenant des subventions et des participations volontaires des familles ont également baissé de 30%. Le résultat annuel est quasiment à l'équilibre (excédent de 693,62 €).

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'ORNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	6 083,61	}	dont 5 389,99 pour le siège départemental dont 693,62 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	924,00	}	dont 924,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	840,00	}	dont 840,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	701 994,17	}	dont 25 370,64 pour le siège départemental dont 676 623,53 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 822,73 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	29 080,63	}	dont 107,84 pour le siège correspondant aux amortissements dont 28 972,79 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			163,69 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 043 718,60	}	dont 66 063,10 pour le siège départemental dont 977 655,50 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			5 523,48 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 037 634,99	}	dont 60 673,11 pour le siège départemental dont 976 961,88 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			5 519,56 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			3,92 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	1,0
Total	1,5	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	164	107
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	89%	58%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	169	181
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	0	0
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	0%	0%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	0	1
Participants aux séances de formation (estimation)	0	5

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'ORNE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	245	245			Fonds propres (avant affectation)	13 056	10 362
Terrains					Résultat du siege de l'association	5 390	2 694
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	18 446	13 056
Autres immobilisations corporelles	6 210	5 349	861		FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges		
Total	6 456	5 594	861		Total		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	773		773	1 037	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers					Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	2 130		2 130		Fournisseurs	6 854	4 525
Autres créances	924		924	4 975	Dettes fiscales et sociales	462	230
Trésorerie	25 371		25 371	18 566	Comptes courants OCCE	3 024	3 848
Charges constatées d'avance	67		67	47	Autres dettes	840	2 405
Total	29 265		29 265	24 625	Produits constatés d'avance	500	560
TOTAL	35 721	5 594	30 127	24 625	TOTAL	30 127	24 625

OCCE DE L'ORNE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	39 942	39 917
Ventes de produits	6 126	8 314
Prestations de service et animations	5 863	7 503
Subventions d'exploitation	8 910	47 367
Dons et Mécénat		
Contributions financières	2 445	2 430
Autres produits	370	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	63 656	105 532
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	3 929	5 827
Variation des stocks de fournitures à céder	264	-64
Autres achats et charges externes	23 119	26 647
Aides financières	4 200	40 890
Impôts et taxes		
Salaires	6 070	5 996
Charges sociales	485	594
Cotisations reversées	22 365	23 144
Autres charges		779
Dotations aux amortissements	108	
Dotations aux dépréciations et provisions		
Report en fonds dédiés		
Total	60 541	103 812
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	3 115	1 720
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	177	222
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	177	222
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	177	222
RESULTAT COURANT (I + II)	3 292	1 942
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 231	754
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	2 231	754
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	132	1
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	132	1
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	2 098	753
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	5 390	2 694
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	8 250	8 250
Total	8 250	8 250
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	8 250	8 250
Total	8 250	8 250

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 5 389,99 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	245,35			245,35
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	667,13			667,13
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	4 548,73	969,30		5 518,03
Mobilier de bureau	24,99			24,99
Immobilisations en cours				
Total	5 486,20	969,30		6 455,50

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

- Ordinateur portable Asus 17,3 pouces R702UA-BX956T 599,00
- Ordinateur portable HP 14 pouces Laptop 14-DF0002NF 370,30
- 969,30**

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	245,35			245,35
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	667,13			667,13
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 548,73	107,84		4 656,57
Mobilier de bureau	20%	24,99			24,99
Total		5 486,20	107,84		5 594,04

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode « premier rentré, premier sorti ».

• Agendas coopératifs « Cycle 2 » (60 x 1,70 €)	102,00
• Agendas coopératifs « Cycle 3 » (240 x 1,20 €)	288,00
• Livrets du maître « Cycle 2 » (4 x 3,50 €)	14,00
• Livrets du maître « Cycle 3 » (24 x 3,50 €)	84,00
• Agendas coopératifs « Cycle 1 » nouvelle version (1 x 85,00 €)	85,00
• Agendas coopératifs « Cycle 1 » sans guide (4 x 50,00 €)	<u>200,00</u>
	773,00

4. Coopératives et usagers divers

Néant

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

• Fédération Nationale – Participation Honoraires CAC 2019/2020	2 130,00
---	-----------------

6. Autres créances

• Agence de l'Eau – 20% sur convention 2019/2020 (6 classes)	924,00
--	---------------

7. Trésorerie

• La Banque BPGO - Compte courant	5 173,22
• La Banque BPGO - Livret A	20 000,00
• Intérêts courus à recevoir – Livret A	105,79
• Caisse	<u>91,63</u>
	25 370,64

8. Charges constatées d'avance

• PEP 61 – Facture 2020.10.10 Forfait Connexion Internet Photocopieur	67,44
---	--------------

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

Néant

3. Provisions

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

• PEP 61 – Loyer Bureaux de Mai à Août 2020 & Factures Copies Photocopieur	2 842,55
• Association « Lire c'est partir » - 69 livres à 0,75 € à régler	51,75
• Audit France - Honoraires 2019/2020 - Facture non parvenue	<u>3 960,00</u>
	6 854,30

6. Dettes fiscales et sociales

• Sécurité Sociale	461,96
--------------------	---------------

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

• Association Départementale OCCE 14 – Prestations comptables 2019/2020	3 024,00
---	-----------------

8. Autres dettes

• Coopérative n°167 – Primaire St Pierre d'Entremont - 20% Subv. 19/20 2 classes d'eau	280,00
• Coopérative n°115 – Primaire Montsecret Clairefougère – 20% Subv 19/20 2 cl. d'eau	280,00
• Coopérative n°096 – Primaire Irai – 20% Subv 19/20 1 classe eau	140,00
• Coopérative n°061 – Élémentaire La Chapelle Biche – 20% Subv 19/20 1 classe eau	<u>140,00</u>
	840,00

9. Produits constatés d'avance

• FDVA - Subvention 2020 (Sept/Déc 2020) 1500,00 € x 1/3	500,00
--	---------------

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	19 655	20 707
Cotisation nationale par coopérateur	1,130 €	1,110 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,720 €	0,640 €
Cotisation fixe par coopérative (20 € par coopérative)	3 580,00	3 680,00
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	39 941,75	39 917,25
Cotisations versées à la Fédération	22 210,15	22 984,77
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	22 210,15	22 984,77

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions de l'Agence de l'Eau	4 620,00	6 930,00
Subventions du Ministère - DSDEN Plan Bibliothèque	0,00	34 500,00
Subvention de fonctionnement - FDVA	1 667,00	1 333,00
Subventions de l'Etat pour Service Civique	0,00	960,00
Subventions de l'Etat pour Contrat CUI	2 123,01	2 144,18
Subventions pour projets - Commune d'Alençon	0,00	1 000,00
Subvention de fonctionnement - Commune d'Alençon	500,00	500,00
Total	8 910,01	47 367,18
Dont versées aux coopératives	4 200,00	40 800,00

3. Contributions financières

• Aide Fédération OCCE – Location Logiciel EBP	300,00
• Aide Fédération OCCE – Participation Frais Crédit Coopératif (trousse à projets)	15,00
• Aide Fédération OCCE – Remboursement Part CAC	<u>2 130,00</u>
	2 445,00

4. Produits exceptionnels

• Erasmus – Régularisation Subvention Coop 2017/2018	560,26
• Agence de l'Eau – Régularisation Subventions Coops 2017/2018	1 008,00
• Audit France – Remise exceptionnelle sur Honoraires CAC 2018/2019	660,00
• Autres produits exceptionnels	<u>2,28</u>
	2 230,54

5. Charges exceptionnelles

• Agence de l'Eau – Régularisation Subvention Coop 2017/2018	126,00
• Autres produits exceptionnels	<u>6,46</u>
	132,46

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 300 heures de travail valorisées à 8 250,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Néant